

N° 8

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
06/12/2022

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 23

votants 24

OBJET

INTERCOMMUNALITE

**Adhésion de la commune de
Coisy à la communauté
d'agglomération Amiens
Métropole**

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. PIOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CARPENTIER, Mme LEGRAND, M. DESCAMPS, Mme BRUXELLE, M. SENECHAL, Mme TOUTAIN, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. TORCHY, Mme GOURGUECHON, M. COPPIER, M. FOLLEAT, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, Mme SILVESTRE, Mme LALOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- Mme AUGUSTE, (pouvoir donné à Mme ROUSSEL)
- M. TELLIEZ, excusé
- M. TORCHY, excusé
- M. CARDON.

Secrétaires de séance :

- Jeannine GUYOT,
- Françoise ROUSSEL

DELIBERATION N° 8**OBJET : INTERCOMMUNALITE - Adhésion de la commune de Coisy à la communauté d'agglomération Amiens Métropole.**

La commune de Coisy, qui fait actuellement partie de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie, est engagée dans une procédure de retrait dérogatoire en vue de son adhésion à la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Lors du conseil communautaire d'Amiens Métropole du 29 septembre 2022, il a été approuvé la demande d'adhésion de la commune de Coisy. Cette délibération a été portée à la connaissance de l'ensemble des communes membres d'Amiens Métropole en date du 5 octobre 2022.

A compter de cette date, les communes disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur la demande d'adhésion de la commune de Coisy à la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis relatif à l'adhésion de la commune de Coisy à la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu la délibération du conseil communautaire d'Amiens Métropole du 29 septembre 2022 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Coisy à la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole,

Vu la notification de la délibération portée à connaissance de l'ensemble des communes membres d'Amiens Métropole en date du 5 octobre 2022,

Vu l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui invite les collectivités à se prononcer sur l'adhésion de la commune de Coisy à la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole dans un délai de trois mois,

Considérant que l'adhésion de la commune de Coisy à la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole sera effective si elle est adoptée à la majorité par les communes membres de la communauté d'agglomération,

DELIBERE

ARTICLE 1: Emet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Coisy à la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 12 décembre 2022 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

[Signature]